



The voice of the Canadian pet industry
La voix de l'industrie des animaux de
compagnie au Canada

CAPERN – 006M
C.P. – P.L. 51
Protection sanitaire
des animaux

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Consultations particulières et auditions publiques, relativement au projet de loi
no.51, Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux concernant
principalement la sécurité et le bien-être des animaux

**Commentaires du Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie,
présenté par monsieur Louis McCann, Directeur général
Le mardi 29 mai 2012**

Table des matières

• À propos de l’auteur	page 3
• Exposé général	page 4
• Annexe	page 6

Le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie (PIJAC Canada), un intervenant actif au sein d'un réseau international d'associations, est un porte-parole solide et constant de l'industrie des animaux de compagnie au Canada depuis 1988.

Organisme à but non lucratif, PIJAC Canada parle au nom de l'industrie des animaux de compagnie et offre à ses membres une source crédible d'information et d'éducation. Nous nous efforçons de représenter et de promouvoir tous les secteurs de l'industrie des animaux de compagnie (nous comptons 206 entreprises membres actifs au Québec, répartis dans plusieurs secteurs d'activité), d'établir des normes adéquates et généralement acceptables de soins pour les animaux de compagnie et de promouvoir l'importance de ceux-ci auprès de la population.

Notre organisme n'est pas étranger à ce genre d'exercice de consultation, ayant récemment participé aux discussions qui ont aidé au développement et à la mise en application de lois similaires au Nouveau Brunswick (Règlement sur les établissements hébergeant des animaux familiers) et au Manitoba (Règlement modifiant le règlement sur les soins des animaux).

Au Québec, PIJAC Canada s'implique dans le dossier de la sécurité et du bien-être animal depuis plus de vingt ans. En voici quelques faits saillants:

- Participation à la première Commission portant sur la protection animale au Québec (1991);
- Membre de la Table de concertation organisée par le gouvernement du Québec à la suite de cette Commission (1992);
- Membre fondateur d'Anima Québec (2002), occupant un siège sur son conseil d'administration de 2002 à 2009;
- Participant au groupe de travail sur le bien-être des animaux de compagnie, présidé par monsieur Geoffrey Kelley (2008- présent);
- Membre du sous groupe de travail Kelley (financement);
- Membre du sous groupe aidant au développement du règlement sur la sécurité et le bien-être des chiens et des chats adopté en décembre 2011 ainsi que de son guide d'application;

Notre Directeur général, Louis McCann, possède plus de trente-six années d'expérience au sein de l'industrie des animaux de compagnie dont treize de ses années passées à la SPCA canadienne située à Montréal. Au moment de son départ, il occupait le poste de Directeur aux services des enquêtes.

En poste chez PIJAC Canada depuis 1992, monsieur McCann est régulièrement demandé à contribuer à l'élaboration de lois et règlements sur une variété de sujets touchant les animaux de compagnie.

Il est membre fondateur de la Coalition nationale sur les animaux de compagnie, occupant présentement le poste de Président.

Pet Industry Joint
Advisory Council
Conseil consultatif
mixte de l'industrie des
animaux de compagnie

2495 Lancaster Road, Suite 202
Ottawa, Ontario K1B 4L5
www.pijaccanada.com

Tel: 613.730.8111
Toll Free: 800.667.7452
Fax: 613.730.9111

Exposé général

Après avoir consulté le projet de loi 51, nous tenons à formuler les commentaires suivants:

55.9.4.2 : *Nul ne peut être propriétaire ou gardien de 20 animaux et plus, chats et chiens, s'il n'est titulaire d'un permis délivré à cette fin par le ministre.*

Nous sommes d'avis que le chiffre vingt est trop élevé. Il favorisera la prolifération de commerces clandestins et augmentera les ventes « sur le marché noir », au détriment de commerces légitimes qui respectent les normes et les standards établis.

Si le but visé est d'éliminer les commerces non légitimes, qui n'ont pas d'adresse fixe, ne rencontrent pas les critères visant à assurer la sécurité et le bien-être des animaux sous leur charge, ne déclarent pas leurs revenus, ne paient pas de taxes, etc., aller de l'avant avec la proposition de vingt et plus, permettra à la majorité des commerces douteux d'éviter la détection, l'inspection et de continuer leurs mauvaises pratiques.

L'objectif derrière l'émission d'un permis est de mettre en place une forme de traçabilité qui permettra en outre d'établir un nombre d'intervenants opérant au Québec à l'aide de données fiables, plutôt que de se baser sur des chiffres qui ne reposent sur aucun fondement. Cette approche aidera grandement dans la gestion des ressources et à la planification des inspections.

Alors pourquoi ne pas inclure le plus d'endroits possibles? PIJAC Canada suggère que le texte soit changé à cinq animaux et plus.

55.9.4.3 : *Tout permis visé à la présente section doit être affiché dans le lieu de garde des chats ou des chiens à un endroit où il peut être facilement examiné par le public.*

PIJAC Canada supporte cette notion et suggère que l'une des conditions nécessaires à l'obtention d'un permis soit que le numéro apparaisse sur tout matériel publicitaire, incluant les annonces classées et sur l'Internet. Les opérateurs de site Internet ne pourraient accepter de placer sur leur site, des annonces n'affichant pas le numéro de permis du commerce. Cette démarche est déjà en place sous la nouvelle loi au Nouveau Brunswick (Règlement sur les établissements hébergeant des animaux familiers faisant partie de la Loi sur la Société protectrice des animaux).

55.9.14.2 : *Le gouvernement peut par règlement:*

Notre association aimerait commenter sur l'alinéa 7: « *déterminer le nombre maximum de chats ou de chiens qui peut être gardé par une même personne physique* ».

La Coalition nationale sur les animaux de compagnie, qui compte parmi ses membres l'Association canadienne des médecins vétérinaires, la Fédération canadienne des sociétés d'assistance aux animaux, le Club canin canadien et le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie, est d'avis que la qualité des soins offerts aux animaux, vérifiable par inspection, devrait être le facteur déterminant et non pas la quantité d'animaux gardés. C'est un avis qui est sans aucun doute partagé par plusieurs autres groupes et associations œuvrant dans le domaine. Puisque la capacité à assurer les besoins des animaux sous leur garde, en matière de sécurité et bien-être, est vérifiable durant l'inspection, nous ne voyons pas le besoin de déterminer le nombre de chats et de chiens qui peuvent être gardés, à moins qu'il ne vise les intervenants qui ne respectent pas, de façon répétitive la présente loi ou un règlement pris pour son application.

55.9.14.3 : *Le gouvernement peut, par règlement, exempter de l'application de tout ou partie de la présente section ou des ses règlements, aux conditions qu'il peut fixer, une personne, une espèce ou une race d'animal, un type d'activité ou d'établissement ou une région géographique qu'il détermine.*

Nous voulons exprimer notre désaccord avec la section de cet article qui permet au gouvernement d'exempter un type d'activité ou d'établissement. Nous croyons fortement que ces nouvelles dispositions devraient s'appliquer à tous les différents types d'établissements qui ont à leur charge des animaux de compagnie. La sécurité et le bien-être animal nous concerne tous.

Finalement, il nous apparaît prudent de souligner l'importance de faire appliquer la loi de manière juste et objective. Nous demandons au gouvernement de s'assurer que le personnel chargé de faire appliquer la loi ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêt. Nous reconnaissons l'importance qu'un organisme comme ANIMA Québec continue à coordonner les activités d'inspection. Ayant comme mandat spécifique de faire appliquer la Loi et d'éduquer, cet organisme se veut le candidat idéal pour s'acquitter de cette tâche.

PIJAC Canada offre son expertise et souhaite contribuer à tout exercice gouvernemental touchant les animaux de compagnie. PJIAC Canada voit la collaboration et l'éducation comme un complément essentiel à l'outil législatif. Nous joignons à ce document quelques pages portant sur notre association.

Nous continueront à participer car nous croyons sincèrement que le bien-être animal, c'est l'affaire de tous.

Annexe – Information sur PIJAC Canada

- Mission PIJAC Canada
- Programme d'études (destiné à l'industrie)
- Vous songez à vous procurez un chien (destiné au grand public)



The voice of the Canadian pet industry
La voix de l'industrie des animaux de
compagnie au Canada

Mission, Vision, Valeurs et Mandat 2012

Énoncé de mission de PIJAC Canada

Le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie du Canada assure le leadership et la communication entre tous les secteurs de l'industrie au moyen de ressources, de formation et de représentation afin de promouvoir le plus haut niveau de soins aux animaux de compagnie.

Énoncé de vision de PIJAC Canada

Être le leader dans l'avancement et le développement d'une industrie des animaux de compagnie dynamique, travaillant ensemble pour le bien-être des animaux et de leurs familles.

Valeurs de PIJAC Canada

Collaboration: Nous sommes engagés à respecter et à collaborer avec nos sources internes et externes à l'avancement du bien-être des animaux de compagnie et de l'industrie.

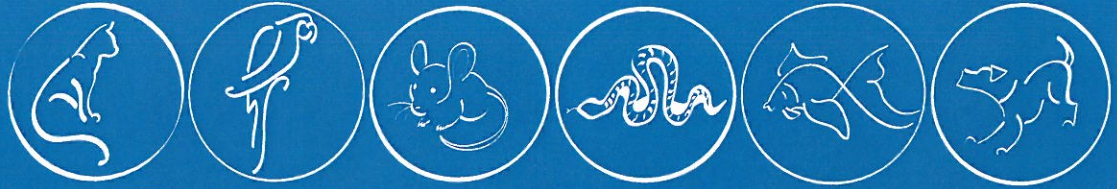
Excellence: Nous nous efforçons continuellement à apprendre et à nous améliorer afin d'aider notre industrie à atteindre les plus hauts standards possibles.

Responsabilité: nous traitons de manière juste et honnête avec notre industrie, le public et entre nous.

Leadership: PIJAC Canada se veut un chef de file destiné à montrer la voie dans l'élaboration des politiques, des ressources et des meilleures pratiques bénéfiques aux animaux de compagnie, aux familles et aux entreprises animalières du Canada.

Mandat de PIJAC Canada

1. Être engagé dans les législations et les réglementations qui touchent l'industrie des animaux de compagnie à tous les niveaux de gouvernement.
2. Soutenir la législation et les règlements qui sont bénéfiques aux intérêts des animaux de compagnie, à l'industrie et au public et s'opposer aux politiques qui ne le sont pas.
3. Promouvoir la recherche sur la reproduction, les soins, l'alimentation, le traitement, l'importation et l'entretien des animaux de compagnie.
4. Publier, rassembler et partager l'information crédible pour l'industrie des animaux de compagnie, les soins et la responsabilité des propriétaires.
5. Promouvoir un traitement humanitaire des animaux de compagnie par tous.
6. Établir des normes adéquates et généralement acceptées de soins pour les animaux de compagnie au sein de l'industrie et promouvoir la reconnaissance et le respect de ces normes auprès des fournisseurs d'animaux et du public.
7. Faire valoir auprès du public l'importance des entreprises légitimes de l'industrie des animaux de compagnie et la valeur des produits et des services offerts.
8. Produire et promouvoir du matériel ressource sur les soins et la garde des animaux de compagnie afin d'améliorer leur bien-être.
9. Promouvoir des événements reliés à l'industrie des animaux de compagnie ainsi que des événements connexes afin de favoriser de bons échanges entre les membres.



PROGRAMME DE SPÉCIALISATION EN ÉTUDES SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

LE PROGRAMME

De nos jours, notre industrie dessert des consommateurs informés qui demandent une haute qualité de service à la clientèle. Le client s'attend à recevoir de l'information et des conseils sur lesquels il peut compter. Quand on parle d'un animal de compagnie, que ce soit le vôtre ou celui de votre client, seul le meilleur suffit.

Le Programme de spécialisation en études sur les animaux de compagnie de PIJAC Canada fut créé par des vétérinaires et des experts de l'industrie dans le but de former les gens travaillant avec des animaux de compagnie, sur les soins et la garde des animaux. Le programme couvre six spécialités; canin, félin, oiseaux, reptiles, petits animaux et poissons d'eau douce. Les spécialités canines et félines sont maintenant disponibles dans notre nouveau programme d'études à distance.

Chaque spécialité comprend un module séminaire intensif ainsi qu'un module d'étude à domicile. Chaque module comprend un examen à livre ouvert. Une fois les deux examens complétés avec succès, on se voit accorder la désignation propre à la spécialité choisie. Par exemple, la réussite des deux modules félines vous amène à la désignation de Spécialiste en études félines.

LES ÉTAPES

Le module séminaire couvre l'alimentation, la garde, l'hygiène, les soins de santé, l'identification, la prévention et le traitement des maladies ainsi que les soins de base des animaux de compagnie. Chaque séminaire d'une durée de quatre heures, est donné par un vétérinaire ou un expert qualifié et est offert en format Powerpoint. Nos séminaires sont offerts à travers le pays tout au long de l'année et l'horaire de nos séminaires est disponible sur notre site Internet www.pijaccanada.com.

Le module guide d'études couvre l'entretien des lieux, l'identification des races/espèces et le comportement. Le programme offre beaucoup d'information vitale portant sur la garde des animaux de compagnie. On peut commander le guide d'études sur le site Internet www.pijaccanada.com. (Note: Les modules guide d'études et séminaires peuvent être complétés dans l'ordre de votre choix.)

LES AVANTAGES

Peut importe le secteur de l'industrie dans lequel vous œuvrez, que ce soit une animalerie, un refuge, une clinique, toiletteur, éleveur ou hobbyistes, une des clés nécessaires pour bâtir le succès de votre entreprise consiste à offrir les meilleurs soins possibles aux animaux sous votre charge et le meilleur service à la clientèle. Parfaire vos connaissances à travers ce programme vous aidera à atteindre ces objectifs.

LE COÛT

Les frais de pré-inscription pour nos séminaires sont de 73.45\$ pour nos membres et de 84.75\$ pour les non-membres. Il faut prévoir des frais additionnels de 11.30\$ pour l'inscription sur les lieux de l'événement. Le coût de chaque guide d'études à domicile est de 62.15\$ pour nos membres et de 73.45\$ pour les non-membres.

Les prix incluent tous les manuels et guides d'études, les formulaires d'examen, la correction et le traitement des documents, l'émission des certificats, les frais de poste et de manutention et toutes taxes applicables.

PROGRAMME D'ÉTUDES CANINES À DISTANCE

L'ÉVOLUTION DANS LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'INDUSTRIE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

PIJAC Canada vous invite à découvrir son nouveau programme d'études canines à distance, un de trois programmes d'études à distance offerts par l'association. PIJAC Canada a adapté le format de son programme de spécialisation en études sur les animaux de compagnie afin d'offrir une accessibilité illimitée à toutes les entreprises canadiennes oeuvrant dans l'industrie. Ce nouveau format du programme sur les soins et la garde des chiens sera disponible en français et en anglais sur Internet via le site Web de PIJAC Canada ou sur CD ROM.

Le programme de spécialisation en études sur les animaux de compagnie est le seul programme de certification volontaire de son genre disponible pour l'industrie au Canada. Ce programme fut créé par des vétérinaires et des experts de l'industrie dans le but de former, en soins et à la garde des animaux, les gens travaillant avec des animaux de compagnie. Le programme comprend 13 modules et un examen final. Les participants qui complètent l'examen avec succès se voient accorder par PIJAC Canada la désignation de spécialiste en études canines.

Modules du programme d'études canines à distance :

- | | |
|-----------|------------------------------------|
| Module 1 | Aperçu des fournisseurs |
| Module 2 | Réception des chiots |
| Module 3 | L'examen préliminaire |
| Module 4 | Critères de rejet |
| Module 5 | Tempérament et comportement |
| Module 6 | Relations avec les consommateurs |
| Module 7 | Hébergement |
| Module 8 | Organismes d'enregistrement |
| Module 9 | Problèmes de santé chez les chiots |
| Module 10 | Nutrition |
| Module 11 | Régimes de vaccination |
| Module 12 | Hygiène |
| Module 13 | Identification des races |

Coût du programme de base

Inclus une licence de certification

- Membre de PIJAC Canada: 129.60\$
- Non-Membres: 151.20\$

Options de licences additionnelles

Option 1 - Groupe de 5 licences

- Membre de PIJAC Canada: 84.75\$
- Non Membres: 149.75\$

Option 2 - Une licence

- Membre de PIJAC Canada: 24.95\$
- Non Membres: 49.95\$

Pour plus de renseignements, veuillez contacter PIJAC Canada (1-800-667-7452)

Spécialisation en études canines





Formulaire du programme d'études à distance

Programme de spécialisation en études sur les animaux de compagnie

SPÉCIALISATION EN ÉTUDES CANINES



Nom

Courriel

Nom de compagnie

Site Internet

Noms des participants

Adresse

Ville

Province

Code Postal

Téléphone

Télécopieur

Programme (inclus une licence de certification)

Format

___ 129.60\$ Membre PIJAC Canada

___ 151.20\$ Non-Membre

___ CD / ___ En-ligne

License de certification aditionnelle (chaque license inclus un examen)

Option 1: Groupe de 5 licences

Quantité ___

___ 84.75\$ Membre PIJAC Canada

___ 149.75\$ Non-Membre

Option 2: Une licence

Quantité ___

___ 24.95\$ Membre PIJAC Canada

___ 49.95\$ Non-Membre

PAIEMENT (les taxes sont incluses)

___ S.v.p. trouvez mon chèque ci-joint

___ Facturé ma VISA/MC/AMEX au montant de _____\$

___ Carte débit seulement disponible en-ligne

Numéro de carte de crédit

sécurité

Date d'expiration (m/a)

Signature

No. d'enregistrement TVH R121263024



Vous songez à vous procurer un chien?



Félicitations!

Vous songez à accueillir un chien dans votre foyer afin qu'il fasse partie intégrante de votre famille. Un chien peut vous apporter des années de plaisir et de compagnie. Faire le bon choix est donc très important. Voilà pourquoi nous vous incitons à considérer ce qui suit avant de prendre votre décision:

Quel est le type de chien qui convient le plus à votre style de vie?

- Les différentes races, grosseurs et tempéraments de chiens influenceront le type de soins et la quantité d'exercice requis. Soyez honnête en évaluant votre capacité à procurer un environnement approprié pour le type de chien que vous considérez.
- Où entendez-vous vous procurer votre animal et s'agit-il d'une source réputée?
- Avant d'arrêter votre choix sur un chien, avez-vous obtenu de l'information sur sa santé, les problèmes de nature héréditaire, génétique et comportementale qui pourraient affecter son bien-être?

Ne succombez pas à faire un achat impulsif. Prenez votre temps et faites vos devoirs.

Ce document a été développé par la CNAC dans le but d'aider à la résolution du problème des usines à chiots. N'hésitez pas à consulter les organisations* membres pour de l'information additionnelle.

Évitez de vous procurer un chien provenant d'une usine à chiots.

Une usine à chiots est définie par le CNAC comme une opération d'élevage de qualité inférieure qui vend des chiens de races pures ou croisées à des acheteurs peu méfiants. Certaines des caractéristiques attribuables aux usines à chiots sont:

- a) État de santé/environnement de qualité inférieure;
- b) Soins, traitements et/ou socialisation de qualité inférieure;
- c) Pratiques d'élevage de qualité inférieure, amenant à des défauts génétiques ou troubles de nature héréditaire;
- d) Certificats d'enregistrement, pedigree et/ou profil génétique erronés ou falsifiés;

Note: Ces conditions peuvent également se retrouver dans des lieux d'élevage à petit volume ou d'élevage d'une seule race.

À propos de la CNAC et ce document

Ce document reflète l'expertise de la Fédération canadienne de sociétés d'assistance aux animaux www.cfhs.ca, l'Association canadienne des médecins vétérinaires www.veterinairesauCanada.net, le Club Canin Canadien www.ckc.ca et le Conseil consultatif mixte de l'industrie des animaux de compagnie du Canada (PIJAC Canada) www.pijaccanada.com. Ensemble, ils constituent la Coalition Nationale pour les Animaux de Compagnie (CNAC). Ce groupe, formé en 1996, a pour mandat de promouvoir la responsabilité sociale des propriétaires d'animaux de compagnie et d'améliorer la sécurité et le bien-être animal. Les agences suivantes ont, elles aussi, mis à contribution leur expertise lors de l'élaboration de ce document: Agriculture et Agroalimentaire Canada, la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la revue Dogs in Canada.

Lorsque vous êtes prêt à accueillir un chien dans votre foyer, utilisez la liste de vérification suivante pour vous assister dans votre décision.

Vous devriez être capables de répondre 'oui' à tous les points suivants!

Évaluation de l'établissement/ environnement:

Un environnement propre et sanitaire favorise des chiens en santé.

- ☐ Vous a-t-on permis l'accès aux endroits où sont gardés les chiens?
- ☐ L'établissement est-il propre?
- ☐ L'eau et la nourriture sont-elles disponibles dans l'environnement où sont gardés les chiens?
- ☐ Est-ce que des références vous sont fournies sur demande?
- ☐ Vous a-t-on posé des questions pertinentes de façon à assurer la compatibilité entre vous (l'acheteur) et le chien?
- ☐ Dans le cas d'un établissement d'élevage, est-ce que la mère des chiots est présente et pouvez-vous la voir?

Questions de santé et apparence physique du chien:

Des chiots en santé et bien socialisés sont de nature active, ouverte et amicale. Évitez les chiens qui sont trop peureux et trop timides.

- ☐ Les chiens sont-ils dans de bonnes dispositions?
- ☐ Les chiens semblent-ils en bonne santé? Vous trouverez ci-dessous une liste de symptômes pouvant être problématiques :
 - Maigreur
 - Abdomen gonflé
 - Léthargie
 - Diarrhée ou poils souillés autour de l'anus
 - Éternuement
 - Écoulement au niveau des yeux ou du nez
- ☐ Avez-vous accès aux copies de certificats de vaccinations, carnets de santé et autres documentations pertinentes faisant constat de la dernière visite de ces chiens chez le vétérinaire?
- ☐ En plus des critères énumérés ci haut, lorsque vous faites affaire avec un éleveur, une documentation vous offrant des assurances sur l'état de santé des parents est-elle disponible? (Une telle information est requise afin de réduire les incidences de maladies transmissibles et les troubles génétiques)

Questions au moment de l'achat:

Soyez vigilants! Une bonne documentation vous protège ainsi que votre chien.

Recevez-vous un contrat de vente, indiquant:

- ☐ Date de l'achat?
- ☐ Noms de l'acheteur et du vendeur?
- ☐ Description du chien?
- ☐ Prix d'achat?

Dans le cas d'un chien de race pure, recevez-vous:

- ☐ Un contrat de vente indiquant que le chien est en fait de race pure et que le nom de la race y est inscrit ?
- ☐ La confirmation que le chien est identifié de façon unique à l'aide d'une micro puce ou d'un tatouage ?
- ☐ La confirmation d'un certificat d'enregistrement* valide des parents, de la portée (si applicable) et du chien que vous êtes en train d'acquérir?
- ☐ Le prix total d'achat pour le chien?

Recevez-vous une garantie écrite qui énumère:

- ☐ Les détails spécifiques quant à sa politique de retour ou des arrangements qu'il entend offrir en guise de compensation dans l'éventualité qu'un problème de santé/maladie ne survienne, avec les délais qui s'y appliquent?
- ☐ Ce qui est attendu de l'acheteur (i.e. visite chez le vétérinaire à l'intérieur d'un certain laps de temps)?

Offerte gracieuseté de:

Produite par:



*Au Canada, un certificat valide d'enregistrement peut être émis par une des associations de chiens de races reconnues sous la Loi sur la généalogie des animaux. Celles-ci incluent le Club Canin Canadien, l'Association canadienne du border collie, la Fédération canine du Canada, le Working Canine Association of Canada et la Société canadienne d'enregistrement des animaux.